

Réunion annuelle de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (2 avril 2024 à Beausoleil)

Participants : G Spinelli Maire de Beausoleil et VP de la CARF en charge des déchets et sa Cheffe de Cabinet ; M Favrou cheffe du service des déchets de la CARF et son adjointe ; une adjointe élue de la commune de Saorge ; la représentant de l'UD-DREAL (déchets et ICPE) ; M Jouen, C Dantzer et A Distinguin pour l'ASPONA. Parmi les associations invitées absentes : Le sel du citron, Curieux de nature, Terres en partage.

La présentation des statistiques 2023 fait apparaître une quantité traitée de déchets ménagers et assimilés de 70 000 t, soit 959 kg/habitant/an, en légère hausse mais surtout excessive au regard de l'objectif de réduction à 814 kg/habitant/an en 2027.

Sur les 7 axes de la feuille de route 2022-2027, la prévention des biodéchets (alimentaires) a marqué des avancées en 2023 : vente à prix aidés de 342 composteurs et subventions à 88 broyeurs, équipement de 9 sites (x 3 composteurs) sur 5 communes. 24 nouveaux sites sont prévus en 2024, dont 4 à proximité des cimetières. Les copropriétés sont très peu réactives.

Pour rendre plus systématique la lutte contre le gaspillage alimentaire, et comme l'offre d'emporter un « doggy bag » reste confidentielle bien qu'elle soit obligatoire dans les restaurants depuis juillet 2021, la CARF va démarcher 300 établissements en leur proposant d'utiliser des « gourmet bags ».

« L'objectif zéro déchets » va être orienté vers les hébergements touristiques en 2024 et l'expérimentation avec des familles, déjà réalisée à Menton et Sospel, sera menée à Beausoleil.

L'encouragement au réemploi (14 boîtes à livres installées et 11 écoles participantes à des opérations de collecte de vêtements oubliés) trouvera un nouveau développement avec l'ouverture prochaine d'une « Bricolerie » à Beausoleil mi-donnerie, mi-atelier de réparation.

La collecte de matériaux de BTP (provenant plutôt des artisans que des grands chantiers qui évacuent directement leurs déchets vers Nice ou ailleurs) s'est tassée en raison de l'ajustement des tarifs en 2023, sachant toutefois que les verbalisations des dépôts sauvages ont été renforcées.

La collecte du verre reste stable mais en réponse à une question sur la consigne des bouteilles, il nous été répondu que ce n'était pas une piste envisagée car trop compliquée face à la diversification du packaging chez les producteurs de bière et le vin.

La réduction des déchets marins donnera lieu à un déploiement dans toutes les communes du marquage au sol à côté des bouches d'égout « Ici commence la mer » et plus seulement dans celles du littoral.

Enfin, une bonne nouvelle pour 2025 : le tri hors foyer devenant obligatoire (Loi AGEC anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10/2/2020), toutes les plages seront équipées de poubelles jaunes. C'était justement une demande portée par une lycéenne mentonnaise Alessia qui nous avait accompagnées à la réunion et qui en a été satisfaite.